
« Les formes de phrases »

A retenir :

Toutes les phrases qui existent relèvent obligatoirement de l'un des quatre types mentionnés dans le cours n° 01. Cependant, il est important de savoir que chacun de ces types de phrases pourrait, facultativement, faire apparaître une forme de phrase. Une forme de phrase désigne une construction particulière qui est ajoutée à l'un des quatre types. Les formes de phrases sont au nombre de quatre : la **négation**, le **passif**, la forme **impersonnelle** et l'**emphase**.

1. La négation :

1.1 La négation totale et la négation partielle :

- La négation totale :

La négation totale, comme son nom l'indique, présente toute la phrase comme « fausse ». Elle porte donc sur la totalité de la phrase.

ex : *Il ne fait pas froid.* (Cette phrase signifie : il est faux qu'il fasse froid)

Vous aurez remarqué que la négation totale est exprimée par les adverbes **ne... pas**.

Remarque : attention à **n'** que l'on n'entend pas toujours !

Effectivement, **n'** est un adverbe qui ne s'entend pas toujours à l'oral, mais il ne faut jamais l'oublier à l'écrit.

ex : On n'entre pas dans le bureau sans frapper à la porte. On n'est toujours pas arrivé.

La négation partielle :

La négation partielle, contrairement à sa précédente, elle porte uniquement sur une partie de la phrase.

ex : *Jean n'aime pas les pizzas aux olives.*

Cette phrase peut signifier : *Jean aime les pizzas, mais pas toutes les pizzas. Il déteste seulement les pizzas aux olives.*

La négation peut être également exprimée par des mots négatifs spécifiques pouvant potentiellement remplacer l'adverbe **ne** :

- pronoms indéfinis : *personne, rien, nul, aucun* ;

- déterminants indéfinis : *nul, aucun* ;

- adverbes ou locutions adverbiales : *jamais, plus, guère, nulle part*.

ex : *Personne n'a téléphoné aujourd'hui.*

Ici, la négation porte uniquement sur le sujet : le pronom indéfini *personne* représente la négation de *quelqu'un*.

Ces mots négatifs peuvent par moment se cumuler.

ex : *Depuis qu'il a disparu, personne n'a jamais pu le retrouver.*

1.2 La négation restrictive *ne... que* :

Ce type de négation est exprimé par les adverbes *ne... que*. La négation restrictive prend le sens de l'adverbe « seulement » et aboutit à une idée positive.

ex : *Dans cet atelier de menuiserie, on ne fabrique que des tables basses.*

La phrase signifie : *Cet atelier fabrique seulement des tables basses.* Remarque : si l'on combine l'adverbe *que* avec *pas*, la restriction s'annule aussitôt.

ex : Cette petite épicerie *ne* vend *pas que* des produits chinois.

La phrase signifie : Cette petite épicerie vend aussi des produits qui ne viennent pas de Chine.

1.3 La place des mots négatifs :

« Dans la phrase négative, la négation est en général exprimée par une **corrélation**. Le premier élément est l'adverbe *ne*, le second élément est un adverbe (*pas, point, que, jamais...*), un pronom (*rien, personne...*) ou un déterminant (*aucun...*). » (Delaunay, B., & Laurent, N., 2012 : 234).

ex : *Rien n'a été fait dans ce domaine.*

Cet homme n'a point d'argent.

Je n'aurai aucun problème à lui annoncer la mauvaise nouvelle.

Personne n'a le droit d'entrer dans cette pièce.

1.4 Les emplois de *ne* seul :

Le *ne* est adverbe qui ne peut avoir une valeur négative pleine.

- il apparaît dans certaines expressions figées :

ex : *N'ayez crainte !*

- également avec les verbes *oser, cesser, pouvoir* et *savoir*.

ex : *Elle tenait à ce que personne ne le sache. Elle n'ose vous le dire.*

Remarque : dans certaines propositions subordonnées, l'adverbe *ne* peut être supprimé puisqu'il ne possède pas de valeur négative pleine. Dans ce cas, il est dit **explétif**.

ex : *J'ai peur qu'il ne lui soit arrivé un malheur.*

J'ai peur qu'il lui soit arrivé un malheur.

1.5 Les emplois de *non* :

- Le *non* est un adverbe qui peut être écrit seul si l'on veut indiquer que la phrase entière est fautive :

ex : *Est-ce qu'il reste quelque chose à manger ? Non.*

- Dans un même emploi, il peut également être juxtaposé à une phrase :

ex : **Non, il ne reste rien malheureusement.**

- Il peut, dans un autre emploi, servir à exclure un élément juxtaposé ou coordonné :

ex : **Le match aura lieu à Madrid et non à Barcelone.**

- Dans certains cas, il peut servir de préfixe :

ex : *la non-conformité, le non-paiement, un non-sens, le non-respect des lois de la constitution.*

1.6 Les emplois de ni :

Le *ni* est une **conjonction de coordination** qui s'emploie en corrélation avec l'adverbe *ne*.

Elle est répétée devant les mots ou groupes de mots coordonnés :

ex : *Il n'ira ni à la plage ni à la montagne.*

Exercice 01 : Mettez les phrases suivantes à la forme négative.

- a. Les hirondelles reviendront souvent.
- b. Mon fils sait lire et écrire.
- c. Les élèves ont tout compris.
- d. Depuis qu'il nous a quitté, tout a changé.
- e. J'entends encore le clocher du village.
- f. Tout le monde reconnaît votre bonne foi.
- g. Quelqu'un a frappé à la porte.